



LE PACIFICIEN

FÉVRIER 2026

Mot de la mairesse

Bonjour chers Pacificiens et Pacificiennes,

Je souhaite prendre quelques instants pour m'adresser à vous. Les trois (3) derniers mois ont été particulièrement occupés pour le conseil municipal. Nous avons tenu nos premières séances avec des nouveaux élus autour de la table, et une belle ambiance de discussion et de respect est déjà installée. Il est agréable de travailler ensemble pour le bien de notre communauté.

Le conseil a aussi complété les formations obligatoires exigées par la CMQ et le MAMH soient : Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élus ainsi qu'Éthique et déontologie en matière municipale.

Nous ferons prochainement appel aux citoyens voulant s'impliquer pour l'organisation des festivités du 125^{ième} anniversaire de Notre-Dame-de-la-Paix qui auront lieu en 2027. Si vous avez un intérêt à y participer simplement en avisant le bureau municipal.

Au plaisir de vous voir,

Myriam Cabana

Mairesse

Le coin des activités

SORTIES COMMUNAUTAIRES



RENCONTRES DU JEUDI SOIR

Saviez-vous que tous les jeudis soir, le club La Paix d'Or organise une soirée de rencontre ouvert à tous ?

Vous pouvez venir jaser, jouer aux cartes ou simplement prendre un café ! Le tout se déroule à la Salle communautaire au 267 rue Notre-Dame. Le but est de permettre aux gens de Notre-Dame-de-la-Paix de socialiser gratuitement dans un environnement chaleureux. 😊

SPECTACLE CHORALE DE LA PETITE-NATION



Le 23 mars prochain à 13h30, un spectacle de chants sera donné gratuitement pour tous les citoyens de Notre-Dame-de-la-Paix à la Salle communautaire.

Les règlements

Voici quelques nouveautés;

Notez que les règlements sont disponibles sur le site internet municipal www.notredamedelapaix.qc.ca

Pour plus de détails vous pouvez contacter l'inspecteur municipal au 819-522-6610 poste 2405.

CONTENEURS MARITIMES #25-1063

Les conteneurs maritimes sont maintenant acceptés pour le rangement sur le territoire de Notre-Dame-de-la-Paix.

Ils sont considérés comme un bâtiment complémentaire à un bâtiment principal et doivent être agencés à ce dernier. Un permis est nécessaire avant la mise en place du conteneur, au coût de 75.00\$.

- Un maximum de 2 conteneurs par résidence sera toléré;
- Une longueur de 40 pieds maximum;
- Ne peuvent pas être superposés;
- Doivent être disposé dans la cour latérale ou arrière d'une résidence.

CAMION-CUISINE DE RUE (FOOD TRUCK)

Un maximum de deux (2) Camions-cuisine de rue (Food trucks) est maintenant autorisé sur le territoire, respectant les consignes suivantes :

- Du 15 avril au 15 octobre;
- Attestation de la MAPAQ obligatoire;
- Aucune vente de produits alcoolisés;
- Permis municipal obligatoire - qui sera établie selon les critères d'admissibilités.

Nouvelles municipales

COMMENT PAYER LES TAXES MUNICIPALES

Vous venez de recevoir les taxes municipales, pouvez les acquitter.

Vous avez le choix de les payer en entier ou de les dates préétablies (petits coupons).

Voici les modes de paiement acceptés au comptoir municipal :

- **Argent comptant;**
- **Chèque (s) (ils peuvent être post datés);**
- **Carte de débit** (vérifier la limite permise avec votre institution bancaire).
- Vous pouvez également effectuer un **paiement en ligne** ou au comptoir auprès de votre institution bancaire.
- ✓ Vous devez sélectionner le destinataire : Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix **ou** Paroisse Notre-Dame-de-la-Paix (selon l'institutions bancaires).



voici comment vous

les échelonner selon

du Bureau

- ✓ Inscrire votre numéro de matricule comme numéro de compte.
- ✓ S'il y a plusieurs matricules, vous devez faire un paiement par numéro de matricule afin d'éviter toute confusion.

À noter : Ce n'est pas toutes les institutions bancaires qui ont une convention avec la municipalité. Si vous ne voyez pas une de ces options de destinataire, il se peut que votre institution ne soit pas autorisée à effectuer des paiements de taxes avec la municipalité.

BACS À ORDURES ET RÉCUPÉRATION

Voici quelques informations utiles concernant la collecte des ordures et de la récupération.

À qui appartiennent les bacs ?

Bacs verts : C'est le propriétaire qui est responsable de son bac vert, il doit s'assurer qu'il est conforme pour la collecte, effectuer les réparations nécessaires ou procéder au remplacement du bac.



Bacs bleus : Depuis juin 2025, c'est le Gouvernement du Québec qui mandate les municipalités d'acheminer les demandes pour la réparation ou le remplacement d'un bac bleu. Une compagnie ira faire les réparations nécessaires à votre domicile. Le propriétaire est quand même tenu d'avertir la municipalité lorsque son bac bleu n'est plus conforme pour la collecte.



*À noter que la municipalité ne garde aucune pièce de rechange pour les bacs.

Comment se fait la collecte ?

La collecte des ordures et de la récupération se fait maintenant par camions mécaniques. Il est donc important que les consignes suivantes soient respectées de tous :

- Déposer le bac sur le bord de la rue à l'intérieur de votre stationnement pour éviter que la déneigeuse l'accroche;
- Sortir son bac après 19h00 la veille d'une collecte;
- Toujours mettre les roues face à la rue (pour éviter de briser le couvercle);
- S'assurer que tous les items sont dans le bac et que le couvert est fermé. Le camion ne peut pas ramasser les items laissés au sol;
- Rapporter le bac près de la maison après la collecte.

(Les bacs ne doivent pas demeurer sur le bord de la rue)



Quoi faire si votre bac est brisé ?

Vous pouvez le signaler à la municipalité par téléphone au 819-522-6610 poste 2407 ou par courriel à info@ndlapaix.ca du lundi au jeudi entre 9h00 et 16h00.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRE DE CHIENS

Saviez-vous qu'en tant que propriétaire de chien, vous avez la responsabilité d'enregistrer votre animal auprès de la municipalité ?

Le gouvernement du Québec exige que les municipalités rurales soient responsables de l'enregistrement des chiens sur leur territoire.



Voici ce que vous devez savoir :

- Pour enregistrer votre chien, vous devez vous présenter au Bureau municipal avec les documents suivants :
 - ✓ Carnet de vaccination;
 - ✓ Certificat de stérilisation (s'il est stérilisé);
 - ✓ Certificat de micro-puçage (s'il a une micro-puce);
 - ✓ Photo récente de votre toutou.
- Vous devez payer une médaille lors de l'enregistrement. Le chien doit porter sa médaille en tout temps. Ce coût est demandé une seule fois durant la vie du chien.
 - Chien stérilisé : 25.00\$;
 - Chien non stérilisé : 35.00\$.



- Vous êtes également responsable de tenir ses informations à jour auprès de la municipalité. Nous vous demandons donc de nous contacter **chaque année** afin que son dossier demeure à jour. Comme il grandit, vous devez :
 - ✓ Prendre une photo de lui;
 - ✓ Prendre une photo de son carnet de vaccination à jour;
 - ✓ Prendre une photo de son certificat de stérilisation (s'il n'était pas stérilisé au moment de l'enregistrement).
- Vous devez aviser la municipalité lorsque vous n'êtes plus propriétaire du chien. Nous devons annuler la médaille associée avec le chien.
 - S'il est décédé;
 - S'il a été donné.



Vous pouvez joindre votre municipalité par téléphone au 819-522-6610 poste 2407 ou par courriel à info@ndlapaix.ca, du lundi au jeudi de 9h00 à 16h00.

RECYCLAGE DE CARTOUCHES D'ENCRE ET CELLULAIRES

Saviez-vous que vous pouvez maintenant recycler vos cartouches imprimante ainsi que vos vieux cellulaires ?



d'encre de votre

En partenariat avec la Fondation Mira, deux (2) points de dépôts ont été mis en place où vous pouvez déposer vos vieilles cartouche d'encre et vos vieux cellulaires.

- Au Bureau municipale;
- À la Bibliothèque.

COMITÉ POUR LE 125^e ANNIVERSAIRE

L'organisation des festivités pour le 125^e anniversaire de la-Paix est commencé, et les rencontres débiteront bientôt !!



Notre-Dame-de-

Vous aimeriez vous impliquer et ça vous intéresse de faire organisateur ? Faites-nous le savoir en communiquant avec le Bureau municipal au 819-522-6610 poste 2407, ou par courriel à info@ndlapaix.ca .

partie du comité

COMITÉ DE SUIVI POUR LA MADA

La municipalité est à la recherche de personnes s'impliquer en faisant partie du Comité de suivi (Municipalité amie des aînés).

Nous avons établi un plan d'action pour la aînées et de la famille en septembre dernier. d'action est établi sur une période de 5 ans, nous assurer le suivi afin de rencontrer les objectifs



voulant pour la MADA

Politique des Comme le plan devons en fixés.

Bibliothèque

Venez rencontrer la nouvelle responsable de la bibliothèque !!

Mme Chantal Lauzon est officiellement en poste et vous invite à venir voir les nouveaux livres reçus lors de la rotation du 19 février dernier !

C'est un service **gratuit** offert par votre municipalité !! **Venez en profiter !!**

Succès des activités de janvier et février

- Le 31 janvier dernier, nous avons eu **L'Heure du conte avec Marilou!** 4 petits mousses étaient présents et nous avons également fait un bricolage. On se revoit bientôt pour un autre Heure du conte !!
- Le 14 février, nous avons tenu un **atelier de casques virtuels** et ce fut tout un succès !! Bravo aux ados, aux tout petits, aux mamans et papas et à une brave grand-maman qui ont participés à l'événement !!! Nous réservons les casques pour une autre journée cet automne, restez branchés !! 😊



Concours !!



- Du 2 au 27 mars 2026;
- Chaque visite vous donne une chance de gagner;
- Le tirage aura lieu le 20 avril 2026;
- À gagner :
 - 6 emballages cadeaux incluant 4 livres d'Astérix);
 - Plusieurs jeux;
 - 1 sac réutilisable aux couleurs d'Astérix.

Voici les heures d'ouverture:

- Mercredi de 17h30 à 20h30
- Jeudi : de 13h00 à 16h00

DES IDÉES LOISIRS
POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE !!!

Voici des idées d'activités disponibles gratuitement pour les gens de Notre-Dame-de-la-Paix. Grâce à notre partenariat avec différents organismes, la municipalité offre l'accès gratuit à ces activités.

**** Attention, il faut toujours présenter une preuve de résidence.**



Ski la Seigneurie

2025-2026

ACCÈS AUX SENTIERS
KENAUK NATURE
CHÂTEAU MONTEBELLO
AUBERGE DU CLUB DE GOLF HÉRITAGE

Municipalités participantes

Montebello	Fassett
Ripon	Notre-Dame-de-Bonsecours
Saint-André-Avellin	Thurso
Papineauville	Notre-Dame-de-la -Paix
Plaisance	

LES MUNICIPALITÉS AYANT CE LOGO BÉNÉFICIENT DE L'ÉQUIPEMENT GRATUIT POUR LEURS RÉSIDENTS À L'AUBERGE CLUB DE GOLF HÉRITAGE





Plein air d'hiver

Aux Montagnes Noires

Du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026, accès gratuitement au site du Parc des Montagnes Noires de Ripon pour les résidents des municipalités participantes.

Municipalités Participantes

Montpellier, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Thurso

Il est important de vous présenter au chalet Stéphane Richer avec une preuve de résidence afin de recevoir votre bordereaux de stationnement.

Corporation des loisirs de Papineau
Parc des Montagnes Noires

Carte des sentiers disponible sur l'application 



Les passes de ski gratuite sont disponibles au Bureau municipal seulement.

ADMINISTRATION

Cathy Viens
Directrice générale et Greffière-Trésorière
dg@ndlapaix.ca

Annie Decelles
Greffière-Trésorière adjointe
admin@ndlapaix.ca

Julie Simard
Adjointe administrative et loisirs
info@ndlapaix.ca

Richard Plouffe
Inspecteur municipal
inspecteur@ndlapaix.ca

Alain Gagnon
Directeur des travaux publics
garage@ndlapaix.ca

François Bigras
Opérateur/journalier

Chantal Lauzon
Responsable de la bibliothèque
biblio@ndlapaix.ca

Céline Séguin
Responsable de la location des salles
Celinesequin126@gmail.com

Directeur du service incendie (à venir)

VOTRE CONSEIL MUNICIPAL

Myriam Cabana Mairesse
mairesse@ndlapaix.ca

Alain Faucher Conseiller 1
Conseiller1@ndlapaix.ca

Shanie Huberdeau Conseillère 2
Conseiller2@ndlapaix.ca

Johanne Larocque Conseillère 3
Conseiller3@ndlapaix.ca

Maryse Cloutier Conseillère 4
Conseiller4@ndlapaix.ca

Yves Laprade Conseiller 5
Conseiller5@ndlapaix.ca

Guy Whissell Conseiller 6
Conseiller6@ndlapaix.ca

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture

Mercredi : 17h30 à 20h30
Jeudi : 13h00 à 16h00

HÔTEL-DE-VILLE

Du lundi au jeudi : 9h00 à 16h00
* Fermé entre 12h00 et 13h00

267 rue Notre-Dame
Notre-Dame-de-la-Paix, QC, J0V 1P0

Téléphone : 819-522-6610

Site internet :
www.notredamedelapaix.qc.ca

Facebook :
Municipalité Notre Dame de la Paix

TIRAGE DE 2 NUITS DE CAMPING

Courrez la chance de remporter un certificat cadeau pour deux (2) nuits de camping au Parc des montagnes noires de Ripon !! Remplissez simplement le coupon de participation ci-dessous et venez le déposer dans la boîte de tirage au Bureau municipal.

**** TIRAGE ****

2 NUITS DE CAMPING

AU PARC DES MONTAGNES NOIRES DE RIPON

NOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE : _____

COURRIEL : _____

Tirage prévu le 14 avril 2026 lors de la Séance du conseil.

Venez déposer votre billet dans la boîte de tirage au Bureau municipal

Nous vous souhaitons un merveilleux congé de Pâques !!

